

Je me souviens qu'une fois j'ai apporté du blé n° 1 mais l'agent m'a dit qu'il ne pouvait m'offrir mieux que la catégorie n° 2. Il m'a dit: "Voici un grain gelé". Cet homme s'était fait couper le bout d'un doigt,—on aurait dû plutôt lui couper un morceau de la tête. En examinant le grain avarié il m'a dit que c'était du blé de la catégorie n° 2 et que je ne pourrais obtenir un classement supérieur. Je l'ai défié de trouver un autre grain semblable. Bien qu'il ait cherché pendant longtemps, il n'a pu en trouver même un seul autre. Je manquais d'argent pour acquitter mes frais d'hôtel et autres dépenses et j'ai dû accepter la catégorie n° 2. Bien d'autres se sont trouvés dans une situation analogue et ont dû accepter la perte que représente le classement de leurs céréales dans des catégories plus basses de deux ou trois degrés que leur catégorie réelle.

La situation actuelle ne nous rend pas victimes de graves abus. Nous avons à certains endroits le livret de réquisition des wagons, que les cultivateurs ont réclamé pendant de nombreuses années. Les membres de notre groupe ne veulent pas qu'on perde cet avantage. Je me rends compte qu'il a été nécessaire, vu la situation extraordinaire qui existe présentement, de suspendre pour le moment cet avantage. Cependant, je ne crois pas qu'il y ait si bon régime qu'il ne puisse être amélioré. Le projet de loi n° 3, soumis par l'honorable représentant d'Assiniboia (M. Argue), apportera une amélioration certaine.

Les tenants du régime en vertu duquel nous sommes forcés de construire nos propres élévateurs et de mettre sur pied notre propre organisation de vente, se trouvent actuellement dans cette situation. Le président de cet organisme a parlé à Londres le 2 décembre devant la chambre de commerce. Apparemment, il a pensé trouver quelque appui là-bas parmi des gens qui ne sont pas au courant des trucs de la bourse des céréales. Il a profité de l'occasion pour demander le rétablissement du marché libre. Il a dit:

...le régime actuel sous lequel est vendu le blé canadien n'a pas réussi à diriger vers la consommation une production abondante.

Je dois immédiatement m'opposer à l'attitude prise par M. Jones qui, je le signale, est venu me voir ici à Ottawa à plusieurs reprises et qui est un de mes bons amis. Mais son organisme n'est certainement pas un bon ami pour moi ni pour les cultivateurs des provinces des Prairies. L'article poursuit en disant:

La Commission canadienne du blé s'est chargée de toutes les ventes de blé canadien depuis qu'ont été suspendues il y a dix ans les ventes de blé à terme à la Bourse des céréales de Winnipeg.

Qu'on me permette d'ajouter un mot à ce qu'il vient de dire, et de déclarer qu'ils ont fait de l'excellente besogne en ce qui a trait aux ventes. Plus loin, M. Jones qualifie la méthode de vente de la Commission du blé, de méthode "monopolisatrice de fixation des prix". Je tiens à répéter à M. Jones que la Commission du blé ne fixe pas de prix. Elle vend les céréales mais ne fixe pas les prix. Un prix initial est fixé, mais le prix définitif n'est fixé qu'après la vente des céréales de l'année.

Parlant des énormes stocks de blé canadien qui comptaient 805 millions de boisseaux à la mi-novembre, M. Jones a déclaré:

La solution du problème consiste à vendre.

Je suis d'accord avec cela, mais il ne s'agit pas seulement du problème de la vente mais de celui du transport. Encore une fois, je conviens que la Commission du blé est l'organisme tout désigné pour s'occuper de la vente, car l'organisme que préside M. Jones ne s'inquiète guère de savoir si nous produisons un milliard ou seulement quelques millions de boisseaux de blé. Ces gens vendent le blé. A plusieurs reprises, dans le passé, ils ont vendu du blé qui n'avait jamais été semé, et le fait qu'ils exigeaient la même commission pour le blé fictif que pour le blé réel est une raison pour laquelle la bourse des céréales devrait disparaître.

Je suis heureux de savoir que le ministre de la Justice (M. Garson) occupe son siège. Il habite tout près de la Bourse des céréales de Winnipeg. Lorsqu'il s'occupera du droit pénal, je lui suggérerais d'assimiler la bourse des céréales de Winnipeg aux autres tripots.

Le ministre, je le vois, s'en réjouit et j'espère qu'il tiendra compte d'une proposition éminemment juste.

M. Jones a critiqué le prix actuel du blé. J'ai suivi de très près les interventions du président, comme du reste celles des commissaires du blé. Je me souviens que lorsque la vente du blé était entièrement entre les mains de la Bourse des céréales, dans les années trente, il y a de cela bien longtemps, ceux qui habitaient ma région devaient accepter 19½c. le boisseau pour du blé n° 1 du Nord. Y a-t-il là de quoi favoriser le renforcement de la Bourse des céréales? Ceux qui le pensent devraient s'inquiéter de leur état mental.

Je me demande s'il est bien utile de m'étendre là-dessus. Je répète que, selon moi, les cultivateurs des Prairies croient à la vente de leurs céréales par l'entremise de la Commission du blé. En veut-on la preuve? Je rappelle qu'il y a à peu près deux ans on discutait la vente de l'avoine et de l'orge par la Commission du blé. Or, en cette occasion,